

ANNÉE 2020-2021
RESTAURATION SCOLAIRE
réponse obligatoire quel que soit le régime choisi
le lundi 7 septembre 2020 au plus tard



Vous devez choisir le régime de votre enfant : externe ou demi-pensionnaire

EXTERNE : coût du repas : 6,65 €

Tarif : 66,50 euros les 10 repas. Les repas non consommés ne sont pas remboursables.

Le compte « self » de votre enfant doit être rechargé avant son passage, soit :

- par carte bancaire, **sur Ecole Directe avec les identifiants du parent payeur de la scolarité** (identifiant et mot de passe envoyé par mail à la rentrée).
- par chèque à l'ordre de l'OGEC SAINT-LOUIS SAINT-BRUNO en indiquant le nom de l'élève au dos du chèque (à déposer dans la boîte aux lettres de la comptabilité)
- par virement (demander un RIB à f.robichon@slsb.fr)
- en espèces contre un reçu.

Si votre enfant est externe, vous pouvez gérer son porte-monnaie sur Ecole Directe : aucun passage au self ne sera accepté si son compte n'a pas été approvisionné au préalable.

DEMI-PENSIONNAIRE : coût du repas : 6,45 €

Le montant de la demi-pension (2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine) sera inclus à la facture annuelle de septembre, ne pas établir de règlement lors de l'inscription

DP4 : forfait 4 jours pour 813 euros, indifféremment du lundi au vendredi

DP3 : forfait 3 jours pour 628 euros, indifféremment du lundi au vendredi

DP2 : forfait 2 jours pour 426 euros, indifféremment du lundi au vendredi

Pour ces 3 forfaits « demi-pensionnaire », les repas pris en supplément des forfaits seront facturés 6,45 euros et intégrés aux prélèvements de la scolarité.

Vous avez la possibilité de modifier le régime de restauration sur demande, par mail à f.robichon@slsb.fr **UNIQUEMENT** aux vacances de Noël, Février et Pâques. Cette demande doit être envoyée **au minimum une semaine avant les vacances concernées.**

Pour les demi-pensionnaires uniquement, en cas d'absence supérieure à 5 jours consécutifs (jours fériés exclus) et justifiée par :

- absence médicale : certificat médical à joindre impérativement
- stages et voyage scolaire, préciser le lieu et les dates,

les sommes trop perçues au titre de la restauration seront remboursées sur demande, par mail de la famille à f.robichon@slsb.fr.



COUPON RÉPONSE RESTAURATION 2020-2021

Quel que soit le régime choisi, le coupon est à remettre obligatoirement le 7/09/2020 au plus tard à l'accueil du lycée

NOM..... PRÉNOM..... CLASSE.....

DP4 4 jours
DP3 3 jours
DP2 2 jours

Ne pas joindre de chèque, la restauration sera facturée en même temps que la contribution scolaire

EXTERNE →

**Restauration occasionnelle, 66,50 € pour 10 repas.
Compte à alimenter AVANT le passage au self**

DATE

SIGNATURE des représentants légaux :
précédée de la mention « Lu et approuvé »